

CEVC : Comité Ecologique Voiron Chartreuse

34 rue Vaucanson - 38500 Voiron

Le CEVC, fondé en 1977, est une association qui œuvre pour la protection de l'environnement et de toutes formes de vie, dans le Voironnais et la Chartreuse proche.

Le CEVC est d'accord avec la majorité des objectifs et orientations de ce projet de révision du PLU. Voici en détail le rappel des points importants et nos remarques.

Habitat et foncier :

- Nécessité de s'adapter à l'évolution de la structure familiale et de la démographie locale (baisse du nombre d'habitants par logement et augmentation de la population), tout en minimisant l'impact sur la consommation foncière.
- Stopper l'urbanisation étalée
- Freiner le développement des formes d'habitat individuelles :
 - consommatrices d'espace
 - facteur de diminution de l'offre locative et donc de la diversité d'offre de logements en particulier sociaux
- Préserver les espaces naturels et agricoles.

Remarque :

- Contraindre les nouvelles parcelles construites et celles déjà construites et divisées en vue de construction :
 - à être perméables à la petite faune
 - à respecter un taux minimal de végétalisation
- inciter à une préservation de la biodiversité (plantation de haies d'essences variées et locales par exemple).

Schéma directeur des eaux pluviales :

Remarque :

- Dans les solutions de restructuration du réseau EP, on note « la mise en place de puits d'infiltration en cascade pour favoriser l'infiltration des eaux ». Nous suggérons de favoriser ce processus d'infiltration le plus en amont possible :
 - en contraignant :
 - les nouvelles constructions à respecter un taux minimal de végétalisation
 - les exploitations agricoles à respecter les haies existantes
 - en incitant les anciennes constructions et les exploitations agricoles à planter de nouvelles haies et à éviter les sols nus.

Economie - ZA Ruby :

Remarque :

- Il est indispensable que le projet d'aménagement urbain intègre :
 - une protection des rives de La Morge (en lien avec un diagnostic naturaliste et hydrologique),
 - une augmentation des surfaces végétalisées par rapport à la situation de semi-friche industrielle actuelle, (artificialisation minimale des sols),
 - une place privilégiée aux modes actifs (piétons et vélos)

Activité agricole :

- Pérenniser l'activité agricole et stopper le grignotage par les constructions

Remarque :

- Contraindre les exploitations agricoles à respecter les haies existantes .
- Inciter les exploitations agricoles à planter de nouvelles haies et à éviter les sols nus.
- La pérennisation des zones agricoles ne doit pas être antinomique avec la pérennisation/création de zones humides et de chemins pédestres.
- L'équilibre doit se faire entre zones nécessaires aux activités productives, aux activités de loisir, à l'habitat, et les zones nécessaires à la préservation/l'amélioration de la biodiversité.

Déplacements :

- Favoriser un report modal de la voiture vers les autres modes :
 - liaison vers la gare de Moirans,
 - circulation dans le centre bourg et les hameaux,
 - création d'aires de covoiturage,
 - assurer la continuité des aménagements, par exemple entre le centre bourg et les hameaux.
- Apaiser la vitesse des motorisés, favoriser un partage de la voirie, organiser le stationnement en centre bourg.
- Limiter les déplacements motorisés :
 - Revaloriser l'activité commerciale et de service en centre bourg
 - Préserver et développer des activités sur les hameaux

25 août 2021

Ingeborg Eilers

Présidente du CEVC